

Les intervenants :

Adeline BAS, chercheuse en économie à l'IFREMER.

Adrien COMTE, docteur en économie de l'environnement, expert en accompagnement des acteurs privés et publics sur l'écologie chez EcoAct.

Augustin MALLIART, ingénieur, spécialiste en halieutique et responsable en approvisionnement chez Poiscaille.

Antoine MISSENER, chercheur au CNRS, modérateur.

I. Concilier pêche et écologie : l'exemple de Poiscaille avec Augustin Malliart.

1. Etat des lieux de la pêche en France.

La pêche est un secteur qui connaît une grosse crise depuis ces trente dernières années avec une diminution de la productivité alors même que les moyens de production augmentent.

Le pic de productivité a été atteint en 1996. Aujourd'hui, on ne peut pas pêcher plus.

A l'échelle mondiale, ce sont 4,6 millions de tonnes de poissons qui sont pêchées pour l'alimentation humaine + 15 millions de tonnes pour faire des farines servant à nourrir les poissons d'élevage.

En Europe et en France, on voit aussi cette baisse de productivité. On pêchait 700 000 tonnes de poissons dans les années 1970 alors qu'aujourd'hui, on pêche 480 000 tonnes avec des bateaux plus gros et mieux équipés. La flotte de pêche française est constituée de 4000 bateaux et 10 000 marins.

On ne retrouvera jamais le niveau des années 1970.

2. Présentation du projet Poiscaille et comment il tente de concilier économie et écologie.

L'objectif de Poiscaille est de développer une vision durable de la pêche. Il s'agit d'optimiser le poisson qui sort de l'eau et nourrir les hommes en développant un circuit court des produits de la mer.

Les consommateurs s'abonnent à un casier de la mer qui vient en direct de petits bateaux de pêche, c'est-à-dire des bateaux de moins de 12m qui travaillent à la journée. Ce type de bateau représente 60% des bateaux de pêche en France mais seulement 20% des débarquements. Poiscaille sélectionne aussi des bateaux qui utilisent les techniques de pêche les plus efficaces et les plus sélectives à savoir : la pêche en plongée, la technique de l'hameçon, le casier, la nasse, les pièges et le filet mais en faisant attention à la manière dont est utilisé le filet.

Ensuite, Poiscaille veut se placer dans un travail sur le long terme avec les bateaux : il s'agit de s'engager sur des prix fixes et élevés pour sécuriser les pêcheurs et observer si cela entraîne des changements dans les stratégies de pêche. Toutes les espèces sont valorisées. C'est la mer qui décide ce qu'il y aura dans les casiers.

Volonté de voir s'il y a un effet Poiscaille sur les pêcheurs les amenant vers une pêche plus durable et vertueuse.

Pour étudier cet effet, Poiscaille fournit toutes ses données, comme le volume des débarquements, à des chercheurs du CNRS qui en tirent des analyses sur les stratégies de pêche des bateaux engagés dans le processus.

Poiscaille, aujourd'hui, c'est 21 000 abonnés et 230 bateaux.

Les perspectives pour Poiscaille =

- travailler avec le maximum de bateaux pour avoir un effet sur les stratégies et développer une pêche durable.
- volonté aussi de développer la transformation de la pêche pour acheter le maximum des débarquements, toujours pour sécuriser les pêcheurs et changer leur stratégie de pêche.

Travail avec des conserveries artisanales au Pays Basque.

Présentation aussi de l'association Pleine Mer qui a développé une carte des circuits courts de la filière pêche avec de la vente directe. Or, la vente directe a un effet positif : plus on valorise le

travail de la pêche, plus on sort de la logique de la quantité ce qui est bénéfique pour le renouvellement des poissons.

Evocation aussi de l'association Skravik qui étudie la faisabilité de la création d'une flotte de voiliers de pêche pour développer une pêche respectueuse de l'environnement.

II. Concilier énergies marines renouvelables (EMR) et préservation du milieu marin : quels enjeux ? Adeline BAS.

1. Les politiques publiques en matière de transition.

L'UE a une politique ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique avec la volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Une stratégie a été développée en différents secteurs :

- Une stratégie pour la biodiversité : protéger au moins 30% des zones marines et terrestres et protéger 10% des océans.
- Une stratégie de déploiement des EMR pour 2050 avec une production d'énergie éolienne de 300GW en 2050.

En France, l'objectif est d'atteindre 2,4GW en 2023 puis 5GW en 2028.

L'Etat a lancé une vague successive d'appels d'offre pour créer des parcs d'éolien posé ou flottant.

Ces parcs éoliens peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité. Or la loi de biodiversité de 2016 précise clairement que ce type de projet doit répondre à un objectif de « zéro perte nette de biodiversité ».

Les projets de parcs éoliens ont dû alors adopter dans leur cahier des charges la démarche ERC = éviter-réduire-compenser.

Etape 1 : Eviter. Il s'agit de mettre en œuvre toutes les techniques qui permettent d'éviter d'avoir un impact négatif comme le fait de n'utiliser aucune peinture écocide.

S'il reste encore des impacts négatifs, passage à l'étape 2.

Etape 2 : Réduction. Il s'agit de réduire l'impact négatif en permettant par exemple de faire fuir les animaux.

S'il reste encore des impacts négatifs, passage à l'étape 3.

Etape 3 : Compenser pour avoir au final un bilan neutre voire positif.

2. Les difficultés à concilier EMR et préservation du milieu marin.

La 1^{ère} difficulté est le déficit de connaissances scientifiques sur le fonctionnement des écosystèmes. Il est difficile de faire une étude d'impact s'il n'y a pas de niveau de référence sur les écosystèmes. Il est difficile aussi de partir du modèle des parcs scandinaves comme référence car ce n'est pas le même milieu marin.

Or, la démarche ERC a besoin de références pour pouvoir s'appliquer.

Exemple des parcs éoliens sur fonds rocheux. Pour les construire, il est nécessaire de détruire les fonds rocheux de 14 000 km² sur les 68 000 km² du parc éolien. La décision a été prise de qualifier cet impact de faible mais en fait, nos connaissances sur cet écosystème et les bouleversements induits sont faibles.

Des recherches sont lancées aujourd'hui pour mieux connaître les écosystèmes.

La 2^{ème} difficulté repose sur les incertitudes technologiques et techniques sur les EMR et les mesures ERC et de suivi.

Il est difficile d'anticiper les évolutions technologiques quand les appels d'offre ont été donnés. Il se passe souvent 10 ans entre le vote et le début du chantier. Les acteurs peuvent avoir tendance à faire des suppositions sur l'arrivée de nouvelles technologies permettant de réduire les impacts.

Ces technologies arrivent mais parfois après le lancement du chantier.

La 3^{ème} difficulté est de parvenir à concilier écologie, économie et société. Il faut tenir compte aussi du coût social et de ce que les gens sont prêts à accepter.

Conclusion : une difficile concrétisation du développement durable en mer.

Retour sur les documents stratégiques de façade, document sur le devenir des façades maritimes commandé par l'Etat. Les 1ers documents ont été finalisés en 2022. Cependant, ils n'ont pas permis une hiérarchisation des enjeux entre le tourisme, l'industrie, l'écologie. Par exemple, la Méditerranée est découpée en 30 zones pour lesquelles on a défini des priorités. Cependant, aucune hiérarchie n'a été faite entre ces priorités qui peuvent être conflictuelles entre elles. La question reste posée de comment articuler tous ces choix à toutes les échelles.

III. Le carbone bleu, Adrien Comte.

Pour rester sur la trajectoire de limitation du réchauffement autour de 1,5 ou 2°, il est nécessaire de réduire les émissions de CO2 de 7% tous les ans.

Un des leviers pour réussir à baisser ces émissions est d'utiliser les écosystèmes naturels qui sont des puits de carbone.

Rappels sur le mécanisme de la photosynthèse. Les écosystèmes marins sont très efficaces pour séquestrer le carbone. Les marais, les mangroves et les herbiers peuvent séquestrer jusqu'à 5 fois plus de carbone qu'une forêt.

Or, ces écosystèmes sont dégradés à cause des activités humaines.

33% des ZEE françaises sont en Aires Marines Protégées mais les bateaux ont toujours le droit d'ancrage dans ces AMP ce qui dégrade les écosystèmes. Seul 0,3% de ces AMP sont en protection forte. Or, protéger les écosystèmes signifie séquestrer plus de carbone.

L'objectif d'EcoAct = utiliser les mécanismes de développement carbone.

Il existe deux types de marché carbone :

- Le marché carbone réglementaire à l'échelle européenne qui prévoit des quotas de pollution qu'on peut échanger.
- Le marché carbone volontaire avec des entreprises proactives qui baissent leurs émissions et investissent également dans la protection des écosystèmes, ce qui leur permet d'avoir un label bas carbone.

Evocation des systèmes de réassurance américains dans les Caraïbes qui investissent dans la protection des récifs coralliens avec l'idée qu'en protégeant l'environnement, ils dépenseront moins d'argent en assurance après les catastrophes.

EcoAct s'inscrit dans cette deuxième logique : l'entreprise travaille avec des financiers et des scientifiques pour calculer le carbone que peuvent séquestrer les herbiers de Posidonie en Méditerranée. Les calculs permettent de définir des quotas que des entreprises qui veulent baisser leurs émissions de CO2 achètent. Et l'argent récupéré avec ces quotas est investi dans des projets de protection de l'environnement et notamment la protection des herbiers de Posidonie.